

Communiqué de presse

BIÈRE, SIMEI : BOOM DES BIÈRES ARTISANALES MAIS NÉCESSITÉ D'UN « TEXTE UNIQUE »

(Milan, 18 novembre 2022). Au cours des sept dernières années, le nombre d'entreprises brassicoles a plus que doublé et la dépense mensuelle moyenne des Italiens a augmenté de 23 %, affichant une hausse des volumes consommés de 127 % entre 2017 et 2021. Or, le secteur de la bière se heurte à un cadre réglementaire désormais dépassé, qui date - parfois - même de soixante ans. Photographié aujourd'hui au Simeï de l'Unione italiana vini (Fiera Milano, 15-18 novembre) lors d'un colloque sur les bières artisanales organisé par l'Unionbirrai et l'UIV, le créneau de la bière made in Italy s'apprête à demander un changement législatif pour assurer le développement et la compétitivité du secteur.

Pour le secrétaire général de l'association Unionbirrai, Simone Monetti : « Il est temps de réviser la législation italienne sur le secteur brassicole avec un Texte Unique, comme cela a été fait pour le vin. La législation actuelle sur la bière est obsolète et stratifiée, et s'avère souvent déficiente et contradictoire, ainsi que trompeuse dans la présentation des produits au consommateur. Outre à freiner l'innovation - conclut-il -, cela représente un obstacle à la commercialisation des bières produites en Italie, favorisant l'entrée de propositions plus innovantes en provenance des marchés étrangers ». Citons par exemple les paramètres en vigueur (qui remontent aux années '70) en matière d'acidité, qui risquent d'inhiber le segment des bières acides (*Sour beer*) produites en Italie, ou ceux sur le dioxyde de carbone, qui pénalisent les produits vieillissés en fût avec une rétention minimale de CO₂. Selon Amleto Conocchiarì, agronome de l'ICQRF (Inspection centrale pour la protection de la qualité et la répression des fraudes des produits agroalimentaires) pour les régions italiennes d'Émilie-Romagne et des Marches, l'essentiel du cadre juridique de référence se base sur une loi de 1962 (n. 1354 et modifications et compléments ultérieurs : Discipline sur l'hygiène dans la production et le commerce de la bière) et sur le D.P.R. 30-12-1970 (n. 1498 : Détermination des caractéristiques et des exigences des différents types de bière), autant de mesures datant de plus d'un demi siècle.

Selon l'étude sur les bières artisanales réalisée par l'Observatoire Bières Artisanales ObiArt-DAGRI de l'Université de Florence et présentée au Simeï par son coordinateur, Silvio Menghini, l'industrie brassicole italienne compte 1 326 entreprises et un peu plus de 9 600 salariés directs (chiffres du mois d'octobre 2022), pour un secteur segmenté entre petites et micro-brasseries (qui représentent 8 entreprises sur 10 tout en n'employant que 19 % des salariés) et moyennes/grandes entreprises. En 2018, les brasseries artisanales en Italie ont produit une quantité comprise entre 400 000 et 600 000 hectolitres, avec une distribution fortement localisée et presque entièrement destinée au marché intérieur. Le maître brasseur-type, âgé d'environ 40 ans, est titulaire d'un diplôme ou d'une licence et exerce ce métier depuis 2010. La crise qui a frappé l'ensemble du secteur en 2020 a entraîné une réduction du nombre de salariés associé à la grande industrie, mais pas dans les brasseries agricoles, qui représentent à présent 22 % des brasseries italiennes, soit une augmentation de 233 % au cours des sept dernières années. Pour ce qui est de la consommation, on estime que les ménages consacrent environ 30 % de leur budget de boissons alcoolisées à la bière (24 euros par mois en 2021).